



DEPARTEMENT LLCER Espagnol MASTER LLCER Espagnol

Année universitaire 2023.2024

SOMMAIRE

• Présentation générale du master	p. 3
• Calendrier universitaire	p. 7
• Équipe enseignante et secrétariat pédagogique	p. 8
• Plan de Kerjulaude	p. 10
• Plan du Paquebot	p. 11
• Mesures Sanitaires-covid19 / Sécurité	p. 12
• Connexion wifi	p. 13
• Scolarité. Informations pratiques	p. 14
• Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle	p. 17
• Plateforme orthodidacte	p. 19
• Certification en langue	p. 20
• Activités culturelles et associatives du Département	p. 22
• Modalités de contrôle de connaissance du Master	p. 23
• Organisation de la formation en Master LLCER Espagnol	p. 26
• Présentation des cours	p. 27

PRESENTATION DU MASTER ARTS LETTRES CIVILISATIONS

ÉTUDES IBERIQUES ET IBERO-AMERICAINS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le master « Espagnol » vise à former des spécialistes des études du monde ibérique et ibéro-américain. Il a pour objectif l'approfondissement des connaissances en langue, littérature et civilisation hispaniques ainsi que l'initiation à la recherche dans ces domaines. Les professions visées par ce diplôme sont donc principalement celles de la recherche : enseignant-chercheur, ingénieur d'études, ingénieur de recherche, traducteur, etc.

LES COMPETENCES ATTESTEES PAR LE DIPLOME

- Connaître de manière approfondie la langue, la traduction, la littérature et la civilisation du monde hispanophone, avec des bases méthodologiques communes aux autres masters recherche de l'UFR LLSHS (Anglais et Lettres Modernes).
- Connaître de manière approfondie la langue et la culture hispanique permettant une traduction fidèle au texte original.
- Maîtriser la recherche documentaire.
- Trier, hiérarchiser, contextualiser, exploiter des données brutes et produire des résultats.
- Suivre l'état d'avancement de la recherche en apportant de nouvelles réponses à un questionnement disciplinaire précis selon une méthodologie rigoureuse.
- Connaître et respecter les normes du discours scientifique, à l'écrit comme à l'oral.
- Agir avec les différents acteurs de la recherche par la connaissance de l'organisation de ce secteur.

LES ATOUTS DU DIPLOME

- ✓ Un travail méthodologique approfondi.
- ✓ La rédaction d'un mémoire de recherche en première et en deuxième année.
- ✓ La possibilité de préparer les concours de la fonction publique.

CONDITION D'ACCES

Le master d'études ibériques et ibéro-américaines 1^{ère} année est accessible aux étudiants titulaires d'une licence d'espagnol (LLCER parcours Espagnol) après examen de leur dossier (e-candidatures) par une commission ad hoc. Les étudiants ayant suivi une autre formation et les personnes en reprise d'études doivent également remplir un dossier de candidature qui est examiné par une commission.

Le master d'études ibériques et ibéro-américaines 2^{ème} année est de droit accessible aux étudiants titulaires d'un master 1^{ère} année.

ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) et de séminaires. Certains cours/séminaires sont disciplinaires. D'autres sont communs avec des étudiants d'autres masters recherche (cours de méthodologie). D'autres cours seront pris au sein de masters autres de l'UFR LLSHS afin de diversifier les connaissances et les compétences des étudiants.

En tant que jeunes chercheurs, les étudiants doivent également assister à des manifestations scientifiques organisées par les laboratoires de l'UFR LLSHS et en M2, ils sont même invités à participer à l'organisation de colloques (ce qui est considéré comme une mise en situation professionnelle).

La plupart des cours/séminaires sont mutualisés entre le master 1^{ère} année et 2^{ème} année. Pendant le second semestre, le volume horaire des cours est réduit afin de permettre aux étudiants de se consacrer à la rédaction du mémoire, qui donne lieu à une soutenance orale.

REGIME SPECIAL D'ETUDES

Les étudiants salariés « non assidus » ne bénéficient pas de régime particulier d'études. Ils sont soumis aux mêmes modalités que les « assidus », sauf pour les contrôles continus. Lorsque ceux-ci représentent la seule forme d'évaluation, ils peuvent bénéficier d'épreuves particulières.

Les étudiants salariés « non assidus » reçoivent une convocation écrite aux examens.

VALIDATION DES ACQUIS

Tout étudiant ayant entrepris des études supérieures en France ou à l'étranger peut demander la validation de ses acquis universitaires et demander à bénéficier de la dispense de tout ou partie d'une ou plusieurs unités d'enseignement composant la

formation à laquelle il postule. Pour des renseignements pratiques, contacter la scolarité centrale de l'UFR LLSHS.

Toute personne en reprise d'études (stagiaire de formation continue) peut faire valider ses acquis universitaires et/ou professionnels et demander à bénéficier de la dispense de tout ou partie d'une ou plusieurs unités d'enseignement composant la formation à laquelle elle postule (contacter le service de la Formation Continue - SFC).

RAPPELS DE METHODE.

LE MASTER 1 ET 2 : EN QUOI CELA CONSISTE-T-IL ? QUELLES ATTENTES ?

- Connaissances approfondies en langue, traduction, littérature et civilisation du monde hispanophone.

- Capacité à problématiser le sujet choisi.

- Maîtrise de la recherche documentaire et linguistique ; maîtrise du champ critique dans lequel s'inscrit le mémoire (études universitaires sur l'objet d'étude, textes théoriques qui entrent en résonance avec le sujet traité, etc.)

- Capacité à trier, hiérarchiser, contextualiser, exploiter des données brutes et produire des résultats.

- Savoir inscrire sa réflexion et sa pensée dans les différents champs disciplinaires de manière réflexive et historicisée.

- Aptitude à faire avancer l'état de la recherche en apportant de nouvelles réponses à un questionnement disciplinaire précis selon une Méthodologie rigoureuse.

- Capacité à rédiger une bibliographie correctement, selon les normes universitaires françaises.

- Du bon usage des notes de bas de page et des références qui y figurent, devant respecter les normes typographiques de la bibliographie.

- Connaissance et respect des normes du discours scientifique, à l'écrit comme à l'oral.

- Rédaction de documents de longueur variable (Master 1 : 50 pages environ ; Master 2 : 100 pages environ) en vue de partager et transmettre ses connaissances dans une langue correcte.

- Connaissance du déroulé de la soutenance de Master. Le mémoire est réalisé par l'étudiant sous la direction d'un enseignant-chercheur, avec qui il convient d'un sujet et à

qui il soumet son travail à mesure qu'il progresse (plan, développement et analyse) avec régularité. Le directeur aide l'étudiant à avancer dans ses recherches, en le guidant dans le choix du sujet, la bibliographie, les axes d'étude.

On rappellera que l'étudiant ne doit pas attendre de son directeur qu'il devienne un correcteur orthographique ou grammatical. Certes, l'enseignant-chercheur pourra aider l'étudiant en corrigeant quelques pages (5 à 6 pages) mais il revient à l'étudiant de se relire et/ou de se faire relire s'il le souhaite par un tiers. A fortiori, il ne faut pas attendre du directeur qu'il réécrive partiellement ou intégralement le mémoire.

On insistera aussi sur la présentation du mémoire. La présentation matérielle est capitale et doit répondre aux conventions et usages précisés dans le cadre du cours de méthodologie.

La soutenance : Le mémoire doit être déposé auprès du directeur de recherche au moins deux semaines avant la date prévue pour la soutenance, en un nombre d'exemplaires suffisant à l'ensemble du jury. La soutenance est publique et dure environ une heure. Le résultat est proclamé dès après la soutenance. On attend du candidat ou de la candidate qu'il présente son travail en une quinzaine de minutes: choix du sujet; difficultés méthodologiques; les résultats obtenus et les apports; prolongements et élargissement possibles; repentirs s'il y a lieu. L'équipe enseignante propose une réunion une fois par an rassemblant l'ensemble des étudiants du parcours recherche Espagnol au mois de janvier afin de faire le point sur l'avancée de leurs travaux. Cette réunion de mi-parcours requiert la présence des étudiants et est obligatoire.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE DE L'ANNÉE 2023-2024

Les emplois du temps sont affichés sur le tableau d'affichage au Paquebot et sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT)

Début des cours : lundi 11 septembre.

Date limite de soutenance du mémoire de Master 1 et de Master 2 :

Session 1 : 1 juillet 2024 – **Session 2** : 13 septembre 2024

2023												2024																							
Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août		
1 V			1 D			1 M	11	12	1 V			1 L			1 J	4		1 V			1 L			1 M			1 S			1 L			1 J		
2 S			2 L			2 J			2 S			2 M			2 V			2 S			2 M			2 J			2 D			2 M			2 V		
3 D			3 M			3 V			3 D			3 M			3 S			3 D			3 M			3 V			3 L			3 M			3 S		
4 L			4 M	3		4 S			4 L			4 J			4 D			4 L			4 J			4 S			4 M			4 J			4 D		
5 M			5 J			5 D			5 M			5 V			5 L			5 M			5 V			5 D			5 M			5 V			5 L		
6 M			6 V			6 L			6 M	10		6 S			6 M			6 M	8		6 S			6 L			6 J			6 S			6 M		
7 J			7 S			7 M			7 J			7 D			7 M	5		7 J			7 D			7 M			7 V			7 D			7 M		
8 V			8 D			8 M	6		8 V			8 L			8 J			8 V			8 L			8 M			8 S			8 L			8 J		
9 S			9 L			9 J			9 S			9 M			9 V			9 S			9 M			9 J			9 D			9 M			9 V		
10 D			10 M			10 V			10 D			10 M	1		10 S			10 D			10 M			10 V			10 L			10 M			10 S		
11 L			11 M	5		11 S			11 L			11 J			11 D			11 L			11 J			11 S			11 M			11 J			11 D		
12 M	rentrée Universitaire		12 J			12 D			12 M	Révisions Rattrapage cours		12 V			12 L			12 M			12 V			12 D			12 M	examen session 2 semestre 1		12 V			12 L		
13 M			13 V			13 L			13 S			13 M			13 M			13 M	9		13 S			13 L			13 J			13 S			13 M		
14 J			14 S			14 M			14 J			14 V			14 M	6		14 J			14 D			14 M			14 V			14 D			14 M		
15 V			15 D			15 M	7		15 V	Lansad		15 L			15 J			15 V			15 L			15 M			15 S			15 L			15 J		
16 S			16 L			16 J			16 S			16 M			16 V			16 S			16 M			16 J			16 D			16 M			16 V		
17 D			17 M			17 V			17 D			17 M	2		17 S			17 D			17 M			17 V			17 L			17 M			17 S		
18 L			18 M	4		18 S			18 L			18 J			18 D			18 L			18 J			18 S			18 M	examen session 2 semestre 2		18 J			18 D		
19 M			19 J			19 D			19 M	examen		19 V			19 L			19 M			19 V			19 D			19 M			19 V			19 L		
20 M	1		20 V			20 L			20 M			20 S			20 M			20 M	10		20 S			20 L			20 J			20 S			20 M		
21 J			21 S			21 M			21 J			21 D			21 M	7		21 J			21 D			21 M			21 V			21 D			21 M		
22 V			22 D			22 M	8		22 L			22 J			22 V			22 L			22 J			22 V			22 S			22 L			22 J		
23 S			23 L			23 J			23 S			23 V			23 M			23 S			23 M			23 J			23 D			23 M			23 V		
24 D			24 M			24 V			24 D			24 M	3		24 S			24 D			24 M			24 V			24 L			24 M			24 S		
25 L			25 M	5		25 S			25 L			25 J			25 D			25 L			25 J			25 S			25 M			25 J			25 D		
26 M			26 J			26 D			26 M			26 V			26 L			26 M			26 V			26 D			26 M			26 J			26 L		
27 M	2		27 V			27 L			27 M	Vacances Noel		27 S			27 M			27 M			27 S			27 L			27 J			27 S			27 M		
28 J			28 S			28 M			28 J			28 D			28 M			28 J			28 D			28 M			28 V			28 D			28 M		
29 V			29 D			29 M	9		29 V			29 L			29 J			29 V			29 L			29 M			29 S			29 D			29 J		
30 S			30 L			30 J			30 S			30 M			30 S			30 S			30 M			30 J			30 D			30 M			30 V		
			31 M	Vacances		31 D			31 D			31 M						31 D			31 V			31 V			31 M			31 S			31 S		

- Période de cours
- examens
- rentrées / intersemestre / révisions/ rattrapages de cours
- Période de départ en stage 8 semaines
- Vacances universitaires
- Jours fériés

Premier semestre :

Début des cours : le lundi 11 septembre.

Vacances de la Toussaint : du lundi 30 octobre au lundi 6 novembre.

Vacances de Noël : du lundi 25 décembre au mardi 8 janvier.

Examens du premier semestre (première session) :

Du lundi 18 décembre au vendredi 22 décembre 2023 et du mardi 3 janvier au vendredi 6 janvier 2024.

Semaine intersemestre : du lundi 15 janvier au vendredi 18 janvier.

Second semestre :

Début des cours : lundi 22 janvier.

Vacances d'hiver : du lundi 26 au vendredi 4 mars

Vacances de Printemps : du lundi 26 au vendredi 22 avril.

Fin des cours : vendredi 19 avril.

Examens du second semestre :

Première session : du lundi 29 avril au mercredi 15 mai.

Seconde session :

Semestre 1 : du lundi 10 juin au vendredi 14 juin.

Semestre 2 : du lundi 17 juin au vendredi 21 juin.

Date limite de soutenance du mémoire de Master 1 et de Master 2 :

Session 1 : 1 juillet 2023 – **Session 2 :** 13 septembre 2023

Période des délibérations des jurys et de consultation des copies :

Session 1 Semestre 1 : semaines 4/5.

Session 1 Semestre 2 : semaines 22/23.

Session 2 Semestre 1 et Semestre 2 : semaines 27

Pour obtenir des informations complémentaires, contactez le secrétariat pédagogique du département : llshs.espag nol.sec@listes.univ-ubs.fr

Tél. 02 97 87 65 34

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE ET SECRETARIAT PEDAGOGIQUE

Direction du département d'études ibériques et ibéro-américaines

Violaine ROSIAU violaine.rosiau@univ-ubs.fr

Direction d'études du master d'espagnol

Daniel ATTALA daniel.attala@univ-ubs.fr

Equipe pédagogique

Joël DELHOM joel.delhom@univ-ubs.fr
Immaculada FÀBREGAS immaculada.fabregas@univ-ubs.fr
Victoria Diehl victoria.diehl@univ-ubs.fr
Chrystel MILLON chrystel.millon@univ-ubs.fr

SECRETARIAT PEDAGOGIQUE

Sophie DINAM sophie.dinam@univ-ubs.fr

Tél. + 33 (0) 2 97 87 65 34

Adresse postale :

Secrétariat du Département d'études ibériques et ibéro-américaines

UFR de Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales

Université Bretagne Sud

4, rue Jean-Zay - BP 92116

56321 LORIENT (France)

Site :

<http://www.univ-ubs.fr/fr/formation-initiale-continue/nos-formations/formations-diplomes.html#nav>

Autres numéros utiles

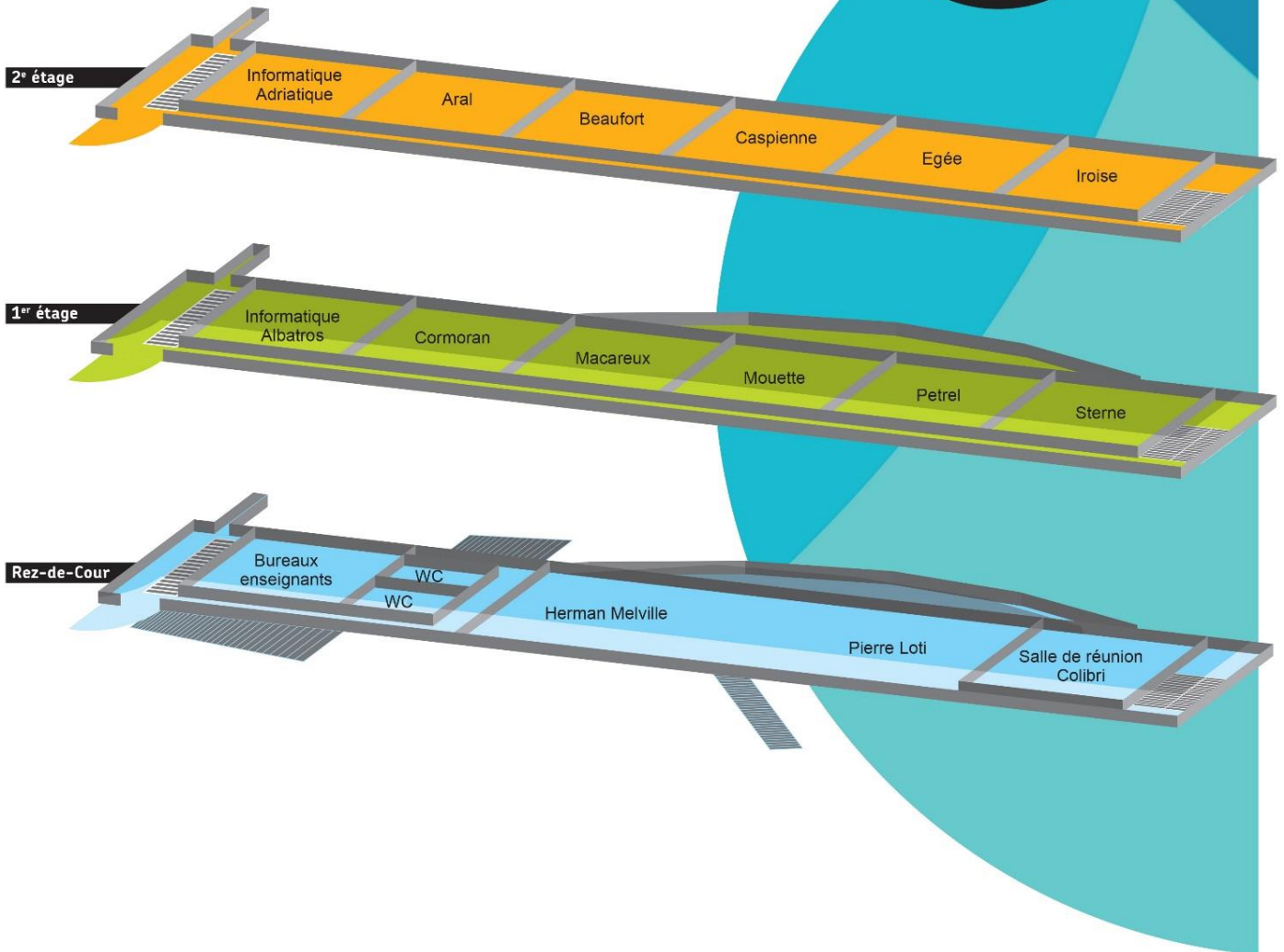
Médecine universitaire	02 97 87 11 36	
Service social	02 97 87 95 04	
Bureau des sports	02 97 87 29 11	
Service des Affaires internationales	02 97 87 66 70	sai@univ-ubs.fr

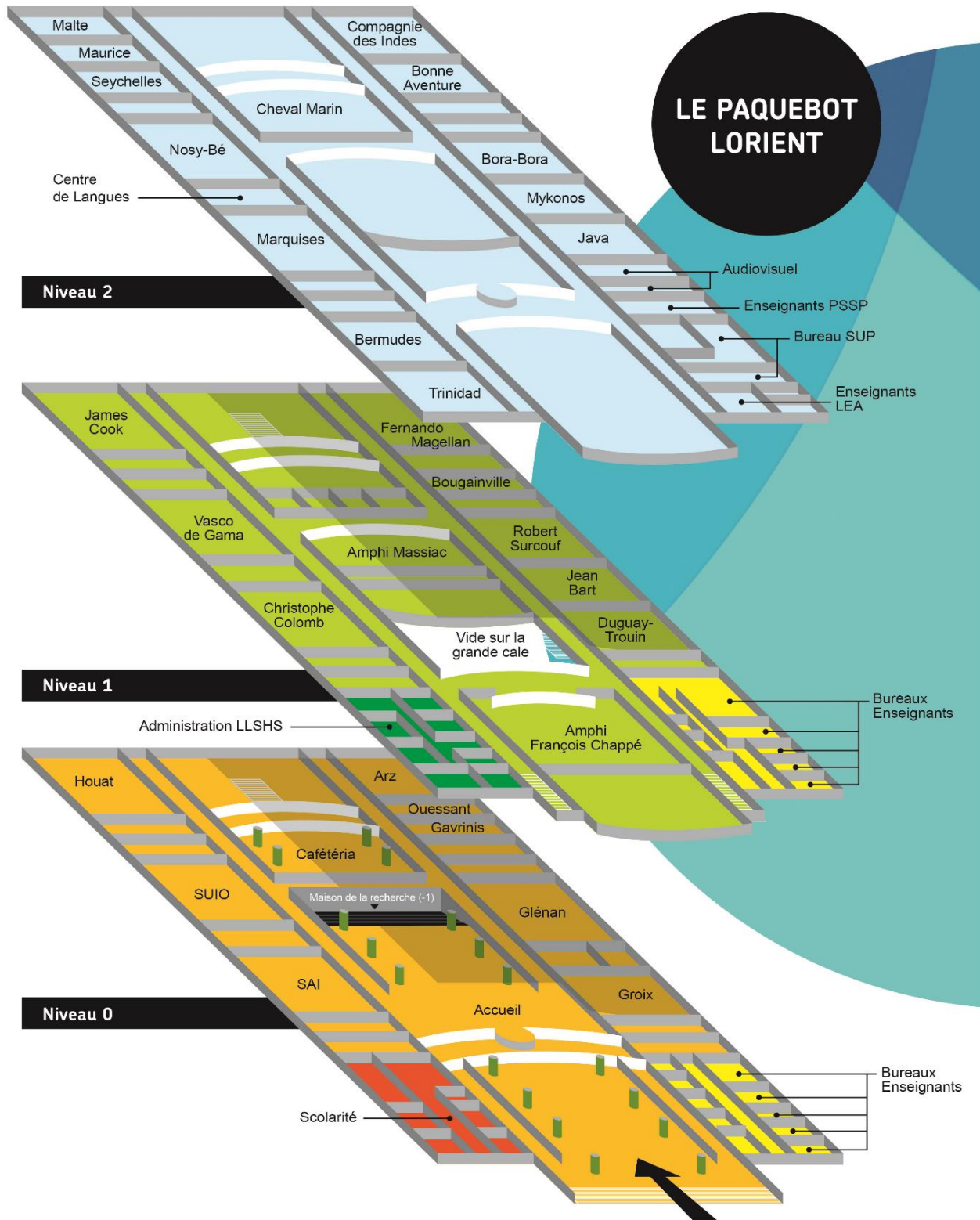
Faculté lettres,
langues, sciences
humaines &
sociales



Université Bretagne Sud

KERJULAUDE LORIENT





INFORMATIONS PRATIQUES

CONSIGNES DE SECURITE

En cas d'alarme incendie, l'enseignant responsable de sa salle de cours doit **obligatoirement** sortir et conduire ses étudiants jusqu'au point de rassemblement, situé à l'arrière du bâtiment dans le parc Youri Gagarine. L'enseignant, à ce moment, endosse le rôle du guide-file et doit vérifier la présence de tous ses étudiants au point de rassemblement.

Les serre-files quant à eux se chargent de vérifier l'évacuation totale du bâtiment. Vous pouvez réintégrer votre salle uniquement après l'autorisation de la direction de l'unité de travail.



CONNEXION WIFI

Pour accéder à la documentation des ressources & services numériques (messagerie, WIFI...)

<https://17017.univ-ubs.fr/documentation/pages/viewpage.action?pageId=622618>

Configuration du réseau WiFi Eduroam à destination des utilisateurs de l'UBS :

Nom (SSID) du réseau	eduroam
Identifiant de connexion	Votre identifiant de connexion UBS suivi de @univ-ubs.fr <i>exemple pour un personnel : untel@univ-ubs.fr</i> <i>exemple pour un étudiant : e1234567@univ-ubs.fr</i>
Mot de passe	Votre mot de passe UBS

Sur certains appareils, il peut vous être demandé de valider le certificat de notre serveur d'authentification.

Dans ce cas le nom de ce certificat est **USERTrust RSA Certification Authority** et le nom du certificat intermédiaire est **GEANT OV RSA CA 4** pour le serveur **radius.univ-ubs.fr**.

SCOLARITE – INFORMATIONS PRATIQUES

1. Contrat pédagogique

Tou-te-s les étudiant-e-s doivent s'inscrire « pédagogiquement ».

Chaque étudiant-e de licence doit compléter le contrat de réussite CONPERE sur son environnement numérique de travail (ENT). Celui-ci permet notamment, le cas échéant, d'apporter des précisions sur votre statut et sur vos aménagements d'études (inscription dans un autre cursus, pratique sportive ou artistique intensive, non-assidu-e, etc). Il est signé numériquement par l'étudiant puis par la directrice ou le directeur d'études pour validation.

Les inscriptions en LANSAD, UE5 et AO ont également lieu via votre Espace numérique de Travail (ENT)

2. La carte d'étudiant

La carte d'étudiant est une carte monétique qui permet :

- de régler les repas dans tous les RU et cafétérias du CROUS ;
- d'accéder à la BU et d'emprunter les livres, DVD, revues... ;
- de justifier du statut d'étudiant pour s'inscrire aux activités sportives ;
- de bénéficier du tarif étudiant pour la culture (cinéma, spectacles, concerts, musées...), de bénéficier de réductions chez certains commerçants...

Toutes les informations concernant la scolarité se trouvent sur votre ENT, plateforme Moodle : <https://moodle.univ-ubs.fr/course/view.php?id=2475> R

Reportez-y vous pour accéder au règlement des examens, au règlement de la licence, à la composition des jurys, au certificat de scolarité...

3. Assiduité (et étudiants boursiers)

Tout-e étudiant-e est soumis-e à une obligation d'assiduité aux cours, aux évaluations de contrôle continu ainsi qu'aux examens.

Si vous êtes **boursière.sier**, un manquement à cette obligation peut entraîner la suspension du versement de la bourse ainsi que le remboursement des sommes déjà versées.

4. Statut d'étudiant-e non-assidu-e

Les étudiant-e-s exerçant une activité professionnelle supérieure à 10 heures par semaine peuvent bénéficier du statut d'étudiant-e non-assidu-e afin de leur permettre de concilier leur travail salarié et leurs études. Pour en bénéficier, il convient de déposer une demande accompagnée des pièces justificatives auprès du secrétariat de scolarité de votre département de formation. En cas d'acceptation par la directrice ou le directeur de votre année d'études, vous êtes autorisé-e à ne pas assister à partie ou totalité des enseignements. Vous devrez vous présenter aux mêmes examens partiels et terminaux que les étudiant-e-s assidu-e-s. Des modalités particulières peuvent s'appliquer dans le cas de matières contenant du contrôle continu (se reporter aux tableaux des modalités de contrôle des connaissances de l'année concernée).

Les étudiant-e-s boursières.siers ne peuvent en aucun cas prétendre au statut non-assidu.

5. Evaluations

Les examens de contrôle continu se déroulent tout au long de chaque semestre.

Une session d'examens est organisée à l'issue de chacun des deux semestres : les examens dits « partiels » à l'issue du premier semestre et les examens dits « terminaux » à l'issue du second. Les périodes auxquelles ils se déroulent sont indiquées sur le calendrier universitaire et les dates sont communiquées au moins 15 jours avant la première épreuve par voie d'affichage et par courriel sur votre adresse étudiante. Veuillez à consulter régulièrement le panneau d'affichage, vos courriels et l'ENT pour d'éventuels changements de salles. La présence devant la salle d'examen est obligatoire 15 minutes avant le début de l'épreuve. Les étudiants devront impérativement présenter leur carte d'étudiant-e.

L'absence aux examens, qu'il s'agisse d'un contrôle continu ou d'un examen terminal, même justifiée par un certificat médical, n'ouvre droit à aucune épreuve de rattrapage et est sanctionnée par un 0/20.

Tout-e étudiant-e est réputé-e avoir pris connaissance du règlement des études et des examens, qui détaille le fonctionnement des formations et renseigne, notamment, sur les procédures de recours ou les sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude. Celui-ci est consultable dans l'espace « UFR LLSHS, Scolarité » de la plateforme pédagogique Moodle, elle-même accessible via l'ENT.

6. Résultats et validation de la Licence

Une unité d'enseignement (UE) est validée lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale, y compris par compensation entre les matières (affectées de leur coefficient) constitutives de l'UE.

Le semestre est validé lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale, y compris par compensation entre UE (affectées de leur coefficient) constitutives de celui-ci.

L'année est validée lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale, y compris par compensation des semestres constitutives de celle-ci.

La Licence est validée à la condition que chaque année de licence (L1, L2, L3) soit validée.

7. Seconde session dite « de rattrapage »

En cas d'échec à la première session, l'étudiant doit se présenter à la seconde session, dite « de rattrapage ».

L'étudiant ne repasse alors **que** les épreuves auxquelles il **n'a pas obtenu la moyenne dans les unités non acquises**.

Ainsi, si vous avez validé un semestre, vous ne pouvez et ne devez présenter aucune des épreuves de ce semestre, quand bien même il y aurait des matières dans lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne. Dans le ou les semestres non obtenus, vous ne devrez et ne pourrez repasser que les épreuves pour lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne qui se trouvent dans les UE dans lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne. En effet, une UE validée est acquise à vie et ne peut ni ne doit être repassée.

Mais attention, inversement, une note de matière supérieure à la moyenne n'est conservée que d'une session d'examens à l'autre. En cas d'échec à l'UE, au semestre et à l'année dont elle fait partie, il faudra la repasser l'année suivante.

Les notes de la seconde session se substituent à celles de la première, même si elles sont inférieures. Ainsi, si un-e étudiant-e ne se présente pas en session 2 à une épreuve à laquelle il ou elle devait se présenter, la note de 0 remplace la note obtenue en session 1.

8. Consultation des copies

À l'issue de chacune des deux sessions d'examens, les étudiant-e-s pourront consulter leurs copies auprès des enseignant-e-s concerné-e-s, à la date fixée par les directeurs d'études et

consultable sur le panneau d'affichage ou communiquée par courriel. Il n'y aura aucune consultation individuelle au secrétariat.

9. Ajourné-e Autorisé-e à Continuer (AJAC)

À l'issue des délibérations de la session 2, les étudiant·e·s ajourné·e·s ayant acquis un semestre et 15 ECTS du semestre non-acquis peuvent être autorisé·e·s par le jury d'année à s'inscrire dans l'année supérieure (de la même mention de licence L2 ou L3). Dès lors, ils sont dits Ajourné-e Autorisé-e à Continuer et sont autorisés à suivre les cours de l'année supérieure. Néanmoins, il leur faudra obtenir le semestre manquant avant de pouvoir se présenter aux examens de l'année supérieure. Un document contractuel, élaboré par les deux directeurs d'études concernés et contresigné par l'étudiant stipule les UE ou semestre à passer obligatoirement en session 1 puis en session 2.

Se renseigner auprès des directeurs d'études et/ou du secrétariat.

10. Communication

ATTENTION :

Le personnel enseignant et administratif de l'Université communique avec l'étudiant exclusivement sur sa messagerie universitaire. L'étudiant ne recevra en aucun cas des informations concernant sa scolarité sur sa messagerie personnelle.

Par ailleurs, il est impératif d'utiliser les formules de politesse requises dans chacun des courriers adressés à la communauté universitaire.

Quelques conseils :

- Objet du courriel : indiquez un **objet clair** ("demande de rendez-vous", "cours de grammaire S1")
- Adresse à la personne : plusieurs possibilités : ("Madame" / "Monsieur" / "Chère Madame" / "Cher Monsieur" / " Monsieur le directeur").
- Pièce jointe : si vous joignez un fichier : ne l'oubliez pas et donnez-lui un **titre clair**. Indiquez dans votre mail « veuillez trouver ci-joint / en pièce jointe... Vous en souhaitant bonne réception »
- Formule de politesse finale : "Respectueusement/ Cordialement", « "Bien respectueusement / Bien cordialement ".
- Signature : on utilise le prénom suivi du nom.
- Réponse : Ne vous impatientez pas si la réponse ne vient pas dans la journée ; ne relancez l'enseignant qu'après une semaine. N'oubliez pas de **remercier**.
- N'oubliez pas de vous relire avant d'envoyer le courriel. Vérifiez la syntaxe, l'orthographe, la ponctuation, etc.
- Si votre courriel n'a aucun caractère d'urgence, veillez à l'envoyer à des heures raisonnables et durant les jours ouvrés.

*On t'accompagne
dans tes projets !*

Toute l'équipe accueille et propose un conseil personnalisé aux étudiants dans le cadre d'une orientation ou d'une réorientation, mais aussi dans le cadre de leur insertion professionnelle. L'équipe du service apporte également une aide auprès des étudiants souhaitant réaliser un projet d'entreprise et développer leur esprit d'innovation et leur réseau.

1. NOS RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

✓ **Préparez votre projet, consultez nos ressources documentaires**

L'espace ressources est une base de ressources documentaires utiles à la construction de son projet personnel et professionnel. Elle permet d'explorer les formations, les métiers, les études et leurs débouchés. (<https://suiiop.centredoc.fr/>)

✓ **Besoin d'un coup de pouce pour trouver un stage, un emploi ou une alternance ? Inscrivez-vous sur la plateforme Jobteaser. Retrouvez toutes les offres sur la plateforme. (<https://connect.jobteaser.com/>)**

✓ **Vous souhaitez découvrir le devenir des diplômés et les poursuites d'études ?**

Consultez les livrets numériques ou rendez-vous sur la page dédiée à chaque formation rubrique « Documents ».

✓ **Un stage à réaliser ? A la recherche d'une alternance ? Venez retirer votre livret « Ma recherche de stage », « Ma recherche d'alternance »**

Les livrets sont disponibles au sein du service afin de vous accompagner dans la recherche de votre stage et/ou de votre alternance.



2. NOS ACTIONS POUR VOUS ACCOMPAGNER

✓ Prenez rendez-vous avec une conseillère

Les conseillères d'orientation et d'insertion professionnelle vous reçoivent afin de vous accompagner dans vos projets d'études et professionnels. Sur rendez-vous au 02 97 87 66 60 à Lorient et au 02 97 01 27 00 à Vannes.

✓ Une photo professionnelle ?

En septembre, inscrivez-vous au shooting. Le service vous propose d'agrémenter votre CV avec une photo professionnelle

✓ Vous souhaitez rencontrer un professionnel ? Participez aux cafés pros

Ces rendez-vous sont des temps d'échanges conviviaux et informels entre des professionnels et des étudiants. Un format court, 1h maxi sur la pause déjeuner.



✓ Vous avez un projet d'entrepreneuriat ? On vous accompagne !

Vous avez un projet, une idée de création d'activité, d'entreprise ? Tout étudiant ou jeune diplômé (de moins de 3 ans) qui a envie de découvrir le domaine de l'entrepreneuriat est accompagné et aidé au sein d'un PEPITE : un Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat.

Sensibilisation, challenges, statut spécifique ... Le service a mis en place un cadre favorable pour permettre aux étudiants de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

Retrouvez toutes nos informations et actualités sur le site de l'ubs :
Formation / réussir ici / insertion professionnelle et orientation



LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ASSOCIATIVES DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES IBÉRIQUES ET IBÉRO-AMÉRICAINES

Le Département d'études ibériques et ibéro-américaines propose aux étudiants d'assister une fois par semaine à un **cycle cinématographique en espagnol** suivi d'un débat. Ce type

d'activité permet de développer la compréhension et l'expression orales, ainsi que de découvrir le cinéma hispanique et de compléter le contenu des cours de civilisation.

Le Département propose également la possibilité d'intégrer une **troupe de théâtre** appelée « Los Bufones » qui est reconnue en tant qu'association étudiante. La finalité de cette activité est d'utiliser la langue espagnole comme moyen d'expression dramatique. Cette pratique contribue à développer l'autonomie des étudiants, à apprendre à s'exprimer publiquement en espagnol et à améliorer la prononciation et l'intonation. Tous les ans, cette troupe prépare une représentation d'une ou de plusieurs pièces en espagnol dans le cadre du cycle de théâtre organisé par l'UBS. Il peut y avoir une représentation également dans un lycée du bassin lorientais. De plus, elle invite également d'autres troupes universitaires à venir s'exprimer à l'UBS.

Le cycle cinématographique et l'activité théâtrale sont encadrés par un ou des enseignants du Département.

La Licence LLCER Espagnol offre l'opportunité à ses étudiants ainsi qu'à tous ceux qui voudraient y participer un « **atelier d'écriture créative** » (**atelier mis en place selon la demande**) Guidé par un professeur du Département d'études ibériques et ibéro-américaines, le groupe se réunit une fois par semaine pour partager le plaisir et l'expérience des mots, sous toutes ses formes. Chaque année, les étudiants publient un recueil de textes et présentent leurs différentes productions sur des supports variés. Ainsi, outre la publication des recueils, l'atelier a déjà monté trois courts métrages en relation avec les sorties culturelles également organisées par le Département.

Les **sorties culturelles** que nous organisons visent à créer du lien et du sens avec les enseignements de la filière. Elles sont l'occasion d'un travail de recherche en amont et en aval de la sortie. Nous pouvons citer parmi celles déjà réalisées, la visite de l'exposition temporaire sur « Francisco de Goya » à la Pinacothèque de Paris, la visite de l'exposition « Velázquez » au Grand Palais de Paris ainsi que celle du peintre « El Greco » en février 2020, « Dalí et Gaudí » à L'Atelier des Lumières de Paris en 2021. Ces visites donnent lieu dans l'année à une transposition graphique de ces souvenirs picturaux. La réinterprétation sous diverses formes créatives (spectacle vivant + exposition au Paquebot)

Modalités de contrôle des connaissances du Master

□ *Quelques précisions*

Un livret spécifique concernant les examens (déroulement, règlement et évaluation) sera fourni aux étudiants après la rentrée universitaire.

Toute absence à une épreuve d'examens, justifiée ou injustifiée, est sanctionnée par la note « zéro » et n'ouvre droit à aucune épreuve de rattrapage en dehors de la session 2. L'absence à un contrôle continu est sanctionnée par la note de 0/20.

Une seconde session d'examens est organisée, pour chacun des deux semestres (sans qu'il puisse s'écouler moins de quatre semaines entre la fin de la première session et le début de la seconde), à l'intention des étudiants n'ayant pas validé leur semestre ou leur année.

Pour les unités théoriques, les sessions d'examens auront lieu en décembre / janvier et en mai (session 1) et juin (session 2) et seront suivies des délibérations. Les délibérations de l'unité pratique (mémoire de recherche) auront lieu en juin /début juillet pour la session 1 et en septembre (session 2) si des étudiants soutiennent leur mémoire en septembre.

La composition des différents jurys est arrêtée chaque année par le doyen de la faculté et portée à la connaissance des étudiants. Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats. Il peut procéder à la modification des notes et à l'attribution de points de jury.

L'étudiant ne repasse que les matières constitutives des UE non validées pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20. Il n'est pas autorisé à repasser les matières pour lesquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Les notes obtenues lors de la seconde session remplacent les notes obtenues en première session.

□ *Cours / séminaires disciplinaires*

Les cours et séminaires sont évalués par une épreuve terminale. Les cours de méthodologie de la recherche sont évalués en même temps que le mémoire et la « note » est une évaluation indicative qui n'entre pas dans la moyenne des évaluations. Les comptes-rendus de l'UE 3 « séminaires » et de la « mise en situation professionnelle » en master 2 sont évalués en fin d'année universitaire.

□ *Mémoire*

Une fois la soutenance autorisée par le directeur de recherche, le mémoire doit être déposé auprès de celui-ci au moins deux semaines avant la date prévue pour la soutenance, en un nombre d'exemplaires suffisant à l'ensemble du jury.

La date limite de soutenance du mémoire de Master 1ere année et de Master 2eme année est fixée au **20 septembre 2024**.

Pour être acquis en session 1, le mémoire de recherche doit être soutenu avant les délibérations du mois de juin/juillet (et avoir obtenu la note de 10/20 au moins) ; les mémoires dont les soutenances ont lieu après l'été sont obtenus, si la note est au moins équivalente à 10/20, dans le cadre de la session 2 (avec des délibérations organisées exclusivement pour le bloc pratique avant **le 27 septembre 2024**).

L'étudiant est informé de l'autorisation de soutenance au plus tard deux semaines avant la date de l'éventuelle soutenance.

La soutenance d'un mémoire de recherche est publique ; elle doit se faire dans les locaux de l'UBS ; un affichage papier doit être effectué sur les tableaux de la formation.

Dans le cadre du Master 1 et du Master 2, le jury, composé d'au moins deux enseignants-chercheurs ; le directeur de recherche encadrant le mémoire de recherche appartient à l'UBS. Un autre membre du jury, extérieur ou non à l'UBS, peut être membre du jury ès qualité. Dans le cas d'un Master 2, le jury comportera au moins un HDR ; le directeur de recherche encadrant le mémoire de recherche appartient à l'UBS. La composition du jury doit être portée à la connaissance de l'étudiant au moment de l'autorisation de soutenance.

□ *Fraude et plagiat*

Voir règlement des examens en fin de brochure.

Remarque :

Le fait, pour un étudiant, de copier tout ou partie d'un texte, d'un ouvrage ou de toute autre source documentaire, qu'il s'agisse de sources publiées sur papier ou de sources trouvées sur Internet, sans en citer l'auteur ou l'origine, constitue un plagiat et est à ce titre passible des sanctions prévues dans les cas de fraude

□ *Délivrance du diplôme*

À l'instar des diplômes professionnels, le master s'est engagé dans une démarche de dissociation de la validation des cours et du mémoire. Les semestres et l'année ne peuvent être obtenus que sous réserve de la double validation des épreuves théoriques d'une part et des épreuves pratiques d'autre part, conformément à la charte d'examens de l'UBS.

Le diplôme de Master est obtenu lorsque chacune des deux années (M1 et M2) qui le composent est validée.

En d'autres termes, il n'y a pas de compensation entre les unités théoriques et pratiques ni entre les années M1 et M2. Les étudiants doivent obtenir la moyenne dans les blocs pratiques et théoriques chaque année.

Pour l'obtention du diplôme de master et d'une mention, le même coefficient est appliqué au master 1 et au master 2. Les deux années ont par conséquent le même poids scientifique et administratif dans la formation.

La mention de Master est attribuée au terme d'un calcul qui prend en compte la moyenne obtenue dans chacune des deux années affectées du même poids. Pour les étudiants qui n'auraient pas suivi la totalité du cycle à l'UFR, la mention sera calculée au prorata des années validées à l'UFR.

Une moyenne supérieure ou égale à 16/20 confère la mention « très bien ».

Une moyenne supérieure ou égale à 14/20 confère la mention « bien ».

Une moyenne supérieure ou égale à 12/20 confère la mention « assez bien ».

Une moyenne supérieure ou égale à 10/20 confère la mention « passable ».

Le jury d'année se réunit à la fin de chaque année. Il apprécie la validation des semestres puis de l'année. Il est présidé par le directeur d'études du Master.

Le jury de diplôme (ou jury de mention) se réunit en fin d'année de M2. Il apprécie la validation du niveau, puis du diplôme. Il est présidé par le directeur d'études du Master

REGIME SPECIAL D'ETUDES

Les étudiants salariés « non assidus » ne bénéficient pas de régime particulier d'études. Ils sont soumis aux mêmes modalités que les « assidus », sauf pour les contrôles continus. Lorsque ceux-ci représentent la seule forme d'évaluation, ils peuvent bénéficier d'épreuves particulières.

Les étudiants salariés « non assidus » reçoivent une convocation écrite aux examens.

VALIDATION DES ACQUIS

Tout étudiant ayant entrepris des études supérieures en France ou à l'étranger peut demander la validation de ses acquis universitaires et demander à bénéficier de la dispense de tout ou partie d'une ou plusieurs unités d'enseignement composant la formation à laquelle il postule. Pour des renseignements pratiques, contacter la scolarité centrale de l'UFR LLSHS.

Toute personne en reprise d'études (stagiaire de formation continue) peut faire valider ses acquis universitaires et/ou professionnels et demander à bénéficier de la dispense de tout ou partie d'une ou plusieurs unités d'enseignement composant la formation à laquelle elle postule (contacter l'Agence de Développement de la Formation Continue (ADEFOPE)).

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Les cours disciplinaires (UE2) sont mutualisés entre la première et deuxième année du Master.
- Dans la 2^{ème} année du master, seuls les étudiants n'étant pas titulaires d'une UE de méthodologie de la recherche (validée à l'UBS ou dans une autre université) devront suivre les cours de méthodologie de la recherche proposés en master 1^{ère} année.
- Pour l'UE 4 de Diversification, consulter la plaquette des formations proposées ; en M2, dans l'UE4, les étudiants devront valider une « mise en situation professionnelle » (ou stage, de 3 semaines minimum).

Master 1	U. pratique	UE 1 Méthodologie de la recherche
	U. théorique	UE 2 Connaissances disciplinaires
	U. théorique	UE 3 Séminaires
	U. théorique	UE 4 Diversification
	U. pratique	UE 5 Professionnalisation
Master 2	U. pratique	UE 1 Méthodologie de la recherche
	U. théorique	UE 2 Connaissances disciplinaires
	U. théorique	UE 3 Séminaires
	U. théorique	UE 4 Diversification
	U. pratique	UE 5 Professionnalisation

Tableau UE – Master 1

CREDITS ECTS	COEFF UE	Type UE	Intitulé UE	Code matière (Apogée)	Intitulé matière	Nombre d'heures		Période
						CM	TD	
5	0,5	pratique	UE 1-Méthodologie de la recherche	MRE2101T	Recherche documentaire		4,00	S1
					Méthodologie de la recherche 1		8,00	S1
					Intégrité scientifique	4,00		S1
					Méthodologie de la recherche 2		6,00	S2
					Méthodologie des études hispaniques		2,00	S2
20	4	théorique	UE 2-Connaissances disciplinaires	LIH2105T	Littérature hispanique	12,00	10,00	S1
				CIH2104T	Civilisation hispanique	12,00	10,00	S1
				LIN2105T	Linguistique générale	12,00	10,00	S1
				TRA2104T	Traduction		24,00	S1
					Analyse du texte et de l'image		18,00	S2
5	0,5	théorique	UE 3-Séminaire	PMS2101T	Participation à au moins deux manifestations scientifiques sur l'année		15	Annuel
10	1	théorique	UE 4-Diversification (2 choix parmi les propositions)		Didactiques de langues	12,00	12,00	S2
					Initiation à la fonction publique	4,00		S1
					Droit de la fonction publique	6,00		S1
					Préparation aux concours : note de synthèse	3,00	6,00	S1
					Préparation aux concours : culture générale	20,00		S1
					Logiciels de l'édition		10,00	S2

Modalités de contrôle (4)	Coefficient (5)	Modalités de contrôle	Coefficient
SESSION 1		SESSION 2	
①			
Évalué avec le mémoire		Évalué avec le mémoire	
Évalué avec le mémoire		Évalué avec le mémoire	
Évalué avec le mémoire		Évalué avec le mémoire	
Évalué avec le mémoire		Évalué avec le mémoire	
Évalué avec le mémoire		Évalué avec le mémoire	
dossier	1	écrit 3h	1
écrit 3h	1	écrit 3h	1
écrit 3h	1	écrit 3h	1
écrit 3h	1	écrit 3h	1
orale	1	oral	1
Compte-rendu		Compte-rendu	
	1		1
	1		1
	1		1
	1		1
	1	sur poste	1

					Imagerie numérique		10,00	Annuel		Non évalué	1		1
					Anglais scientifique		18,00	S1			1		1
20	4	pratique	UE5 - Professionalisation	REM2201T	Rédaction mémoire		250	Annuel		Mémoire + soutenance	1	Mémoire + soutenance	1

* Dans le relevé de notes une sous-rubrique « méthodologie de la recherche » figurera dans l'UE 5 « Mémoire de recherche ». Grâce à cette sous-rubrique, l'étudiant pourra avoir une évaluation informative sur son niveau de méthodologie. Cette note lui sera donnée à l'issue de la soutenance de son mémoire mais elle ne comptera pas dans la moyenne des notes. Ainsi, la note du mémoire comprendra le contenu scientifique et la méthodologie.

Tableau UE – Master 2

CREDITS ECTS	COEFF UE	Type UE	Intitulé UE	Code matière (Apogée)	Intitulé matière	Nombre d'heures		Période
						CM	TD	
5	0,5	pratique	UE 1-Méthodologie de la recherche	MRE2101T	Recherche documentaire		4,00	S1
					Méthodologie de la recherche 1		8,00	S1
					Intégrité scientifique	4,00		S1
					Méthodologie de la recherche 2		6,00	S2
					Méthodologie des études hispaniques		2,00	S2
20	4	théorique	UE 2-Connaissances disciplinaires	LIH2105T	Littérature hispanique	12,00	10,00	S1
				CIH2104T	Civilisation hispanique	12,00	10,00	S1
				LIN2105T	Linguistique générale	12,00	10,00	S1
				TRA2104T	Traduction		24,00	S1
					Analyse du texte et de l'image		18,00	S1
5	0,5	théorique	UE 3-Séminaire	PMS2101T	Participation à au moins deux manifestations scientifiques sur l'année		12	Annuel
10	1	théorique	UE 4-Diversification (2 choix parmi les propositions)		Didactiques de langues	12,00	12,00	S2
					Projet professionnel et présentation personnelle			
					RSOT	4,00		S1
					Préparation à l'oral	3,00	6,00	S1
					Droit administratif général	12,00		S1

Modalités de contrôle (4)	Coefficient (5)	Modalités de contrôle	Coefficient
SESSION 1		SESSION 2	
①			
Évalué avec le mémoire		Évalué avec le mémoire	
Évalué avec le mémoire		Évalué avec le mémoire	
Évalué avec le mémoire		Évalué avec le mémoire	
Évalué avec le mémoire		Évalué avec le mémoire	
Évalué avec le mémoire		Évalué avec le mémoire	
écrit 3h	1	écrit 3h	1
écrit 3h	1	écrit 3h	1
écrit 3h	1	écrit 3h	1
écrit 3h	1	écrit 3h	1
oral	1	oral	1
Compte-rendu		Compte-rendu	
	1		1
	1		1
	1		1

					Préparation aux concours : culture générale	20,00					1		1
					Logiciels de l'édition		20,00	S2			1		1
					Imagerie numérique		10,00	Annuel		Non évalué	1		1
					Anglais scientifique		18,00	S1			1		1
					Mise en situation professionnelle (obligatoire)			Annuel		Rapport de stage	1	Rapport de stage	1

20	4	pratique	UE5 - Professionalisation	REM2201T	Rédaction mémoire		250	Annuel
----	---	----------	--------------------------------------	----------	-------------------	--	-----	--------

Mémoire + soutenance	1	Mémoire + soutenance	1
----------------------	---	----------------------	---

PRESENTATION DES COURS

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

S7/S9

Daniel Attala (6h)

Méthodologie du mémoire : ce cours est consacré à définir les différentes étapes d'un mémoire de recherche, de la délimitation d'un sujet et d'un corpus de travail à la construction du plan. Les attentes propres à la rédaction de l'introduction et de la conclusion seront détaillées. Chaque séance donnera lieu à des lectures d'exemples (d'introductions, de conclusions, d'articles, d'analyses d'exemples...) puis à des exercices d'application en classe, pour appréhender la rédaction du mémoire. Nous aborderons plusieurs points : étapes de l'introduction, formulation d'une problématique, méthode de lecture d'articles universitaires, usage des critiques, constitution d'une bibliographie et des notes de bas de page.

Cécile Keruzec (4h)

Séance n° 1 :

- différents catalogues BU (SUDOC, CCFR, BnF, BNE, British Library etc.)
- collections électroniques (JSTOR, EBSCO, Google Scholar, Google Books...)
- "techniques" abordées (Zotero, notes de bas de pages, recherches et références bibliographiques, etc.)
- Plateforme *open access* (theses.fr, HAL, Dumas...)

Séance n° 2 :

- présentation de ZOTERO.

C. Million (8h)

Approche technique :

- La sauvegarde de ses données.
- Constitution de documents longs et complexes (sous Word et Libre Office).
- Travail sur le mémoire de recherche :
 - o des feuilles de style pour harmoniser la mise en forme du texte et des titres ;
 - o La création automatique de tables : table des matières, table des annexes ; table des illustrations ;
 - o La pagination ;
 - o L'impression en recto, et l'impression en recto-verso ;
 - o L'insertion d'illustrations (photos, tableaux, schémas, etc.), avec légende automatique ;
 - o Le découpage du mémoire en chapitres ;

- Etc.
- Constitution d'un diaporama en vue de la soutenance de mémoire ou de la présentation orale d'autres types de travaux.

LITTERATURE HISPANIQUE

S7/S9 Daniel Attala

Ultraísmos: vanguardias literarias entre España y América.

Estudio de la revista *Grecia* (Sevilla, 1918-1920) en su contexto y de algunas figuras principales del movimiento como son Adriano del Valle, Guillermo de Torre, Rafael Cansinos Asséns y Jorge Luis Borges, vehículo del traslado del movimiento ultraísta al Río de la Plata en 1921. Se tendrán en cuenta asimismo las dos revistas *Ultra* (Oviedo, 1919-1929; Madrid, 1921-1922) y *Tableros* (Sevilla, 1921-1922). El curso se desarrollará en forma de seminario en el que los estudiantes deberán realizar comentarios.

Bibliografía

- Barrera López, José Ma., *La revista Grecia y las primeras vanguardias*, Sevilla, Alfar, 1997.
- Barrera López, José Ma., *El ultraísmo en Sevilla. Historia y textos*, Sevilla, Alfar, 1987, 2 vols.
- Bernal Salgado, J. L. y Sáez Delgado, A. (eds.), *El ultraísmo español y la vanguardia internacional*, Instituto Cervantes, 2019.
- Borges, Jorge Luis, *Textos recobrados (1919-1929)*, Buenos Aires: Emecé, 1997.
- García, Carlos, *Ultraísmos: 1919-1924*, Sevilla, Renacimiento, 2020.
- Grecia*, Hemeroteca Digital de la Biblioteca Nacional de España (en línea).
- Peña, Manuel de, *El ultraísmo en España: ensayos críticos*, Sevilla, Renacimiento, 2019.
- Tableros: Revista Internacional de Arte, Literatura y Crítica*, editado por J. Ma. Barrera López, Sevilla, Renacimiento, 2019.
- Torre, Guillermo de, *Literaturas europeas de vanguardia*, Madrid, Rafael Caro Raggio, 1925.
- Videla, Gloria, *El ultraísmo. Estudios sobre movimientos poéticos de vanguardia en España*, Madrid: Gredos, 1963.
- Ultra: hoja quincenal de literatura*, editado por J. Ma. Barrera López, Sevilla, Ediciones Ulises, 2021.

CIVILISATION HISPANIQUE

S7/S9 Joël Delhom

Un exemple de critique sociale et politique d'un pays latino-américain à la charnière du XIX^e et du XX^e s. : le Pérou vu par Manuel González Prada ou la dénonciation de la colonialité.

Malgré l'acquisition de l'indépendance politique, le Pérou demeure au XIX^e s. sous la domination économique et socio-culturelle de l'Europe et commence à subir celle des Etats-Unis. Les *criollos*, descendants des colons, sont les vecteurs d'une « colonialité » du pouvoir, qui exclut de la citoyenneté active les indigènes formant pourtant la majorité de la population, les métis et les afro-descendants. Le concept de colonialité s'applique à un système concret et symbolique de subordination des peuples sur la base de critères raciaux, sexuels, religieux, linguistiques, esthétiques, économiques, etc., au-delà de la période coloniale elle-même. Nous commencerons par une explicitation du concept de colonialité et une approche historique du Pérou de la fin du XIX^e s., puis nous étudierons plusieurs textes représentatifs de la littérature de combat de l'intellectuel Manuel González Prada (1844-1918).

Bibliographie :

Les étudiants devront avoir lu :

González Prada, Manuel, *Horas de lucha*, Lima, Tipo. El Progreso literario, 1908. <https://loyolanotredamelib.org/manuelgonzalezprada/horas-de-lucha/> (dans la première partie, "El intelectual y el obrero" p. 58 sq. et "Las esclavas de la Iglesia", p. 73 sq.; toute la seconde partie, p. 117-299).

González Prada, Manuel, *Páginas libres*, Paris, Tipo. Paul Dupont, 1894. <https://loyolanotredamelib.org/manuelgonzalezprada/paginas-libres/> (les chapitres "Discurso en el Politeama" p. 68 sq., "Instrucción laica" p. 115 sq., "Libertad d'escribir" p. 135 sq., "Propaganda i ataque" p. 147 sq.).

D'autres références existent à la BU, notamment :

González Prada, Manuel, *De l'utilité des rebelles*, éd. de Joël Delhom, Montreuil, Nada éditions, 2022.

González Prada, Manuel, *Ensayos 1885-1916*, ed. de Isabelle Tausin-Castellanos, Lima, Universidad Ricardo Palma - Editorial universitaria, 2009.

González Prada, Manuel, *Ensayos y poesías*, ed. de Isabelle Tausin-Castellanos, Madrid, Cátedra, 2019.

González Prada, Manuel, *Los jóvenes a la obra! Textos esenciales*, ed. de David Sobrevilla, Lima, Fondo Editorial del Congreso del Perú, 2009.

Pour une approche théorique, voir :

Angenot, Marc, *La Parole pamphlétaire. Contribution à la typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982.

Añón, Valeria, "Colonialidad", en B. Colombi (Coord.), *Diccionario de términos críticos de la literatura y la cultura en América Latina*, Buenos Aires, CLACSO, 2021. <https://www.memoria.fahce.unlp.edu.ar/libros/pm.4967/pm.4967.pdf>

Colin, Philippe ; Quiroz, Lissell, *Pensées décoloniales. Une introduction aux théories critiques d'Amérique latine*, Paris, La Découverte, 2023.

LINGUISTIQUE HISPANIQUE

S7/S9 Immaculada Fabregas

Dialectologie hispanique.

Introduction à la dialectologie comme branche de l'étude linguistique. Concept, histoire, finalité et objet de la dialectologie. Notion de dialecte, patois, variante linguistique. Géographie linguistique et frontières linguistiques.

Méthodes de recherche dialectale. Les atlas linguistiques et les enquêtes linguistiques. Géographie des langues dans l'espace ibérique. Formation et description des variantes hispaniques : espagnol/castillan, galicien, basque, aragonais, catalan, andalou...

Géographie des langues en Amérique Latine. Les langues précolombiennes et les variantes de l'espagnol : mexicain, cubain, rioplatense...

Bibliographie :

Alvar, Manuel : *Manual de dialectología hispánica*, Barcelona, Ariel, 1996.

García Mouton, P. : *Lenguas y dialectos de España*, Madrid, Arco/Libros, 1999.

Hernández Campoy, J. : *Geolingüística. Modelos de interpretación geográfica para lingüistas*, Murcia, Universidad de Murcia, 2002.

Montes, J. : *Dialectología general e hispanoamericana*, Bogotá, Instituto Caro y Cuervo, 1995.

TRADUCTION

S7/S9 Violaine Rosiau

L'objectif du cours est de poursuivre les méthodes de traduction acquises en Licence, d'enrichir le vocabulaire de l'étudiant et d'analyser les principales difficultés grammaticales dans la perspective éventuelle des concours qui font appel à ce genre d'exercice (CAPES, Agrégation). Les thèmes et versions seront choisis parmi des textes d'auteurs représentatifs de la littérature française, espagnole et latino-américaine (classiques et modernes). Chaque texte fera l'objet d'une question de « choix de traduction » telle qu'elle est proposée au CAPES.

Modalités d'examen : examen écrit de 3 heures, comprenant un texte de thème et/ou de version et une question de choix de traduction.

ANALYSE DU TEXTE ET DE L'IMAGE

S8/S10 Victoria Diehl

Ce cours vise à fournir aux étudiants une formation sur les différentes dimensions de l'analyse des œuvres audiovisuelles.

Le cours explorera les principaux concepts et théories liés à l'analyse des œuvres audiovisuelles, y compris la sémiotique, la narratologie, l'esthétique et la réception. Tout au long du semestre, les étudiants apprendront à appliquer des méthodes d'analyse spécifiques aux différents médias audiovisuels tels que le cinéma, la télévision, la publicité, les clips musicaux, entre autres. Ils développeront des compétences d'observation et d'interprétation critiques pour analyser les éléments visuels, sonores et narratifs. Enfin, ils examineront les aspects socio-culturels de ces œuvres, en étudiant comment elles reflètent, contestent ou façonnent les normes, les valeurs et les idéologies de la société.

Le cours fournira une préparation spécifique à l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier du concours CAPES, en se concentrant sur les compétences requises pour l'élaboration d'un sujet et la maîtrise des connaissances clés en matière d'analyse filmique et audiovisuelle.

COMPTE-RENDU ISSU DES SEMINAIRES DE RECHERCHE ET RAPPORT DE STAGE (MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE)

Les étudiants de M1 et M2 devront rendre en fin d'année universitaire un compte-rendu portant sur une des manifestations scientifiques à laquelle ils ont assisté durant l'année. Cette production, entre 4 et 5 pages, sera rédigée en espagnol. Les étudiants devront contacter un enseignant de leur choix pour l'évaluation de ce compte-rendu. Son contenu sera donc discuté avec l'enseignant (résumé, analyse, bibliographie, etc).

En Master 2, le rapport de stage/mise en situation professionnelle sera rédigé en français et comportera entre 5 et 6 pages.

Les étudiants devront contacter un enseignant de leur choix pour l'évaluation de ce rapport de stage.

MEMOIRE

Les étudiants sont invités à prendre contact avec l'enseignant-chercheur spécialiste du domaine dans lequel ils souhaitent rédiger leur mémoire le plus tôt possible afin de décider du sujet du mémoire.

La fiche de dépôt du mémoire doit être déposée au secrétariat au plus tard le 1er novembre, signée par le directeur du mémoire. Si l'étudiant veut modifier son sujet et / ou changer de directeur, il en a la possibilité ; toutefois, la modification doit être exceptionnelle, argumentée, et validée par l'ancien et le nouveau directeur du mémoire. Au-delà du 10 janvier, il ne sera plus possible de faire de modification.

Aucun mémoire ne peut être soutenu après le **22 septembre 2021**, à moins d'une réinscription.

Pour soutenir le mémoire, il faut l'accord du directeur du mémoire qui fixera la date de la soutenance.

Rédaction du mémoire :

En M1, le mémoire sera rédigé en espagnol et comportera entre 60 et 80 pages.

En M2, le mémoire sera rédigé en français et comportera entre 100 et 120 pages.

En Master 1, la soutenance se fait partiellement en espagnol : présentation en espagnol par l'étudiant et échange avec le jury en français. En Master 2, la soutenance se fait intégralement en français.